

toutes les difficultés seront surmontées et qu'à la prochaine Saint Patrice l'Irlande se gouvernera elle-même.

*Erin go bragh !*

\* \*\*

\* Le sacre de Monseigneur Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de St Hyacinthe, a eu lieu le 9 mars dans la cathédrale de Saint Hyacinthe. Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Montréal. Le nouvel évêque avait pour assistants Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Racine, évêque de Sherbrooke.

Le grand vicaire O'Donnell, curé de Saint-Denis, a fait le sermon.

Deux archevêques et sept évêques assistaient à la cérémonie qui a été très imposante.

L'évêque actuel, Mgr Moreau, est le quatrième évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe qui a été créé en 1852 par le pape Pie IX. Ses prédécesseurs ont été Mgr Jean Charles Prince, Mgr Joseph Larocque et Mgr Charles Larocque.

Le diocèse de Saint Hyacinthe comprend les comtés de Bagot, Iberville, Missisquoi, Richelieu, Rouville et Saint-Hyacinthe et une partie des comtés de Brome, Shefford et Verchères. La cité de St-Hyacinthe qui est la ville épiscopale, est située sur les bords de l'Yamaska, au centre d'une région agricole très prospère. Elle contient une population industrielle, des manufactures florissantes et plusieurs établissements d'éducation et de charité. Deux chemins de fer, le Grand Tronc et une branche du Pacifique, la mettent en communication avec tous les points du pays. Elle est le chef lieu du district judiciaire de Saint-Hyacinthe et du comté du même nom. Elle doit surtout sa célébrité à son collège d'où sont sortis une foule d'hommes éminents et qui a eu pour professeurs des savants distingués comme les abbés Desaulniers et Raymond.

\* \*\*

\* \* Les difficultés financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de Québec et d'Ontario n'ont jamais été réglées définitivement. Une commission d'arbitrage chargée de ce règlement a été nommée dernièrement et elle a commencé à siéger le 17 mars. La prochaine séance aura lieu le 18 avril. Les arbitres sont le juge Burbridge pour le gouvernement fédéral, le juge Casault pour le gouvernement de Québec, et le juge Boyd pour le gouvernement d'Ontario.

Les avocats des divers gouvernements sont M. Hogg, pour le gouvernement fédéral, M. Girouard, député fédéral de Jacques-Cartier, et M. Hall, trésorier provincial, pour le gouvernement de Québec, et MM. Irvine et Harcourt, pour le gouvernement d'Ontario.

La commission d'arbitrage a été nommée en vertu de la section 142 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 (1).

(1) Statut Impérial 30 et 31 Vict. Cap 3.